



Dois-je payer un loyer pour un T4 ou un T3?

Par **samch082**, le **17/02/2009** à **19:25**

Bonjour

Je suis divorcée et maman de 4 petits garçons âgés respectivement de 7, 6, 5 ans et 7mois. Il y a maintenant 2 ans que j'ai signé mon bail avec un bailleur social pour un logement sensé être un T4 c'est à dire un 3 chambres (2 chambres au premier étage et 1 chambre au sous sol) et comme à l'époque je venais tout juste de me séparer de mon ex-mari il me fallait absolument un logement pour mes enfants et moi. Donc après avoir visité le logement l'agent de cité m'a expliqué que les anciens locataires avaient cassé un mur pour faire un salon à la place d'une chambre mais il m'avait assuré que dans quelque temps il y aurait des travaux de prévu et qu'ils pourront me remettre le mur qui a été détruit. Après les explications que l'agent de cité m'avait fournies j'ai accepté le logement et il m'a fait signer le bail et un autre document qu'il a gardé. Deux ans plus tard, je les ai contactés pour leur demander quand est-ce qu'ils allaient me remonter le mur. Ils m'ont répondu que cela était impossible pour eux de le faire.

En sachant que le logement comporte 2 chambres, ils me font quand même payer un loyer pour une maison de 3 chambres

Voilà ma question

Ont-ils le droit de faire cela? Si non quels sont mes recours?